Plan d’action du Lycée Malherbe 2015

Validé le 15 juin 2015

Ce plan d’action a été élaboré par les membres du comité de pilotage au cours de l’année scolaire 2014/2015, lors de trois réunions et de travaux intermédiaires.

**Le comité de pilotage garant du plan d’action de l’Agenda 21 du lycée Malherbe**

Le comité de pilotage assurera le suivi du plan d’action. Les actions seront mise en œuvre par des membres volontaires de la communauté éducative sous la responsabilité d’un référent siégeant au comité de pilotage.

Le comité de pilotage est présidé par Mme Dudant, Proviseur adjoint du lycée Malherbe. L’ensemble de la communauté éducative y est représenté.

Sont membres du comité de pilotage :

* Mme Dudant, proviseur adjoint et représentante du proviseur,
* Les représentants des différents services : M. Jagu, intendant M. Taisson, responsable des agents du service général, M. Richard, chef de cuisine, M. Boutrelle, agent d’accueil, J.P. Leconte chef d’atelier, les agents volontaires
* Les représentants de la vie scolaire : M. Alexandre, CPE, Mme Henry, CPE, les assistants d’éducation volontaires
* Les enseignants : M. Fache, professeur, Mme Ressot, professeur, M. Gendreau, professeur, Mme Lamy, professeur, M. Sestier, professeur, M. Reignier, professeur, Mme Schertenlieb, professeur
* Deux représentants des éco-délégués
* Deux représentants des parents d’élèves (postes non pourvus)

**Les 6 axes du plan d’actions**

* Organisation du pilotage
* Mobilisation et communication
* La gestion responsable des bâtiments et des achats
* Economie sociale et solidaire
* Préservation de la biodiversité
* Réduction des déchets

Chaque axe se décline en objectifs, marges d'amélioration, et actions envisagées. Ce tableau permet également de visualiser les participants à cette action, son calendrier (Fait / En cours / Plus tard) et son état d’avancement. Pour chaque action un référent rapportera le déroulement de l’action et de suivre l’action au sein du comité de pilotage.

**Un plan d’action ancrée sur les finalités du développement durable**

Le plan d’action répond aux finalités du développement durable définis par le Ministère de l’environnement et du développement durable et la Région Basse-Normandie. Toutes les actions ne répondent pas à toutes les finalités mais le tableau qui suit resitue chacune d’entre-elle au regard de ces 5 finalités. Ces finalités seront identifiées par un numéro et une couleur.

|  |  |
| --- | --- |
|  | 1. Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
 |
|  | 1. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
 |
|  | 1. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
 |
|  | 1. Epanouissement de tous les êtres humains
 |
|  | 1. Production et consommation responsables
 |

Ce plan d’action est à valider par le comité de pilotage du 15 juin 2015.

Il sera mis en œuvre au cours de l’année scolaire 2015 / 2016 puis réinterrogé lors du dernier comité de pilotage.